



PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES

CNP 11200

Élaborent et appliquent les politiques et les programmes en matière de ressources humaines et de relations de travail et renseignent les employeurs et les employés sur les questions relatives aux ressources humaines.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Satisfaisantes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

478

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

34,00 \$

24,04 \$ FAIBLE 46,20 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

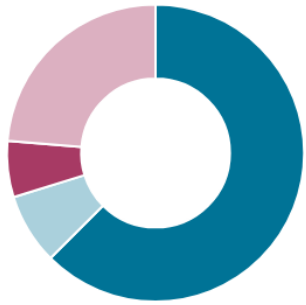
EMPLOYÉS

2 677

SALAIRE MOYEN

70 100 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

62,5 %	Administrations publiques
7,7 %	Services professionnels, scientifiques et techniques
6,1 %	Finance et assurances
23,7 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

3,4 %	15-24
20,3 %	25-34
29,4 %	35-44
28,4 %	45-54
14,5 %	55-64
3,9 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent Syndical/Agente Syndicale
- Agent/Agente De Classification - Ressources Humaines
- Agent/Agente De Conciliation
- Agent/Agente De Recherche En Ressources Humaines
- Agent/Agente D'équité En Matière D'emploi
- Agent/Agente Des Relations Avec Les Employés

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- planifier, élaborer, appliquer et évaluer les stratégies en matière de ressources humaines et de relations de travail, y compris les politiques, les programmes et les procédures afin de satisfaire les besoins de l'organisation en ce qui a trait aux ressources humaines;
- renseigner les employeurs et les employés sur l'interprétation des politiques relatives aux ressources humaines, à la rémunération, aux régimes d'avantages sociaux et aux conventions collectives;
- négocier des conventions collectives au nom des employeurs ou des employés, agir en tant que médiateur dans les conflits de travail et les griefs et fournir des conseils sur les relations avec les employés et les relations de travail.

